

Nos priorités confrontées à la vision des partis politiques :



Le mouvement réformateur a toujours eu dans son ADN **la défense** de ceux qui travaillent, veulent travailler ou ont travaillé. A ce titre, les cadres, l'investissement qu'ils ont mis ou qu'ils mettent dans leur entreprise ou dans le monde du travail en général doit être récompensé à la mesure de leurs efforts.

Nous avons toujours été circonspects par rapport aux mesures visant l'une ou l'autre classe d'âge, rendant l'embauche parfois difficile (dans le cas de mesures compliquant les licenciements), ou reportant par exemple les licenciements sur une autre classe d'âge. Pour autant, nous pensons qu'il est de la responsabilité collective de l'état, des salariés eux-mêmes et des entreprises de veiller à ce que les travailleurs puissent être formés et maintenus « à jour » face à un monde du travail en mutation constante. Beaucoup de 55+ sont mis à l'écart car trop souvent, peu d'attention a été portée à leur formation au long de leur carrière. Souvent également, les contraintes barémiques empêchent l'embauche de profils 55+ que les entreprises jugent intéressants.

La voiture peut être indispensable dans certaines professions et selon les particularités propres à chacun. Pour le MR, le choix doit être laissé aux utilisateurs ou employés. Le Mouvement Réformateur n'a jamais souhaité adopter une attitude punitive envers les citoyens et les entrepreneurs qui ont choisi un système parce que le contexte fiscal les y incitait. Les travailleurs ne doivent pas perdre un euro en renonçant à leur voiture de société. Nous préférons proposer aux citoyens des alternatives sérieuses et crédibles afin qu'ils se dirigent eux-mêmes vers des solutions de mobilité plus durables.

C'est dans cette logique que le gouvernement Michel a mis en place deux réformes importantes de la fiscalité automobile :

- la mesure « cash for cars » qui permet d'échanger sa voiture de société contre de l'argent net ;
- la mesure « budget mobilité » qui permet aux travailleurs qui disposent d'une voiture de société de l'échanger contre un modèle moins polluant et de consacrer le budget libéré à des moyens de mobilité plus durables (vélo, transports en commun, voitures partagées, etc) ou même au paiement de leur loyer (ou intérêts d'un emprunt hypothécaire s'ils habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail).

Parallèlement à cela, nous prônons une adaptation du système fiscal du calcul de l'avantage en toute nature sur les voitures de société nouvellement immatriculées afin de prendre davantage en compte les critères environnementaux et d'inciter à choisir des véhicules moins polluants.

Pour ce faire, il est proposé de se référer à la notion d'Ecoscore qui tient compte :

- Du taux d'émission CO2 du véhicule ;
- De la pollution de l'air (microparticule et dioxyde d'azote) ;
- De la pollution acoustique.

Notre proposition est d'élaborer une nouvelle formule du calcul de l'ATN sur base de l'Ecoscore afin d'avantager fortement les véhicules les plus respectueux de l'environnement et inciter par conséquent au verdissement du parc automobile.

Notre programme prévoit l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt jusqu'à 13.500 euros. Cette mesure touchera chaque travailleur qui paie de l'impôt de la même manière et concernera donc tout autant les cadres et les salaires moyens. Nous avons fait un gros effort sur les bas revenus dans le cadre

*1 Calcul effectué sur base des paramètres suivants : indexation annuelle de la rémunération (1,5%), taux de rendement sur les contributions (1,75%), table de mortalité de la conversion (XR-5), taux d'actualisation de la conversion (1,75%).*

du tax shift, l'objectif dans une deuxième phase est de prendre en compte également la classe moyenne.

Nous soutenons la CNC dans sa démarche de **reconnaissance au sein de la concertation sociale**. Sur la prime syndicale, l'objectif est de supprimer la déductibilité des primes syndicales. Nous souhaitons mettre fin à la possibilité de déduction fiscale du montant des cotisations syndicales des revenus ou allocations. Nous souhaitons également rendre obligatoire la rédaction d'une fiche fiscale lors du paiement d'une prime syndicale par l'employeur ainsi qu'en faveur de la suppression du paiement de la prime syndicale dans la fonction publique.

En ce qui concerne les **pensions**, le plafond salarial (55.657,47 €), au-delà duquel les cotisations perçues ne permettent pas la constitution de droits de pension, n'est adapté automatiquement qu'en fonction de l'indice des prix à la consommation et non en fonction de l'évolution réelle des salaires, comme c'était le cas jusqu'en 1997.

Le MR propose d'adapter automatiquement le plafond salarial en fonction de l'évolution réelle des salaires. L'objectif est de garantir une meilleure adéquation entre le montant de la pension et les rémunérations perçues au cours de la carrière professionnelle.

Nous souhaitons également relever progressivement à 6 % le taux minimum des primes pour la pension complémentaire. L'arsenal des nouvelles mesures adoptées par le Gouvernement Michel en matière de pension complémentaire permet désormais à tous les travailleurs salariés et indépendants de bénéficier d'une pension complémentaire.

Il convient à présent de renforcer le second pilier de pension en veillant à ce que le niveau des primes versées pour les travailleurs relevant des différents secteurs d'activité soit progressivement relevé à 6 % de la rémunération brute annuelle.

Pour ce faire, le MR propose qu'une part de la marge salariale utilisée habituellement par les partenaires sociaux, dans le cadre des accords interprofessionnels, pour revaloriser les salaires soit affectée au relèvement progressif des primes. L'objectif est d'atteindre 3% en 2030 et 6% en 2040.

Sur un salaire brut annuel de 36.000 €, une prime de 6% permet à un travailleur salarié ayant une carrière complète (45 ans), d'atteindre 75% de taux de remplacement (au lieu de 60% avec la seule pension légale). Le capital perçu après 45 ans de carrière est de 195.000 €, ce qui représente une rente annuelle de 10.500 €. <sup>1</sup>

De manière plus générale, nous souhaitons continuer l'harmonisation de tous les régimes de pension. Le passage d'un statut à l'autre ne doit plus être source de pénalisation.

En ce qui concerne **l'énergie**, nous sommes attentifs aux familles précarisées et avons prévu un large plan d'investissement dans l'isolation des bâtiments tant résidentiels que publics. Il est néanmoins important de maintenir le soutien à l'éolien industriel qui a récemment été diminué en passant d'un CV par MWh produit à 0,6 CV par MWh produit.

Le PV résidentiel est désormais rentable sans soutien en Wallonie. Le plan qualiwatt a donc été supprimé au 30 juin 2018.

Les filières sont donc étanches. Il ne faut pas confondre le soutien aux particuliers et le soutien aux technologies renouvelables.

En ce qui concerne le nucléaire, notre parti a voté la loi de 2003 de sortie du nucléaire et nous entendons bien la respecter. C'est donc en principe ceci qui sera appliqué.

Par ailleurs, en vue de la transition énergétique nous avons mis en place un mécanisme de rémunération de la capacité qui permettra aux promoteurs de développer des centrales au gaz. Nous avons également favorisé le développement de l'éolien offshore. L'éolien offshore représentera en 2030 l'équivalent de la capacité de production de 4 centrales nucléaires.

*1 Calcul effectué sur base des paramètres suivants : indexation annuelle de la rémunération (1,5%), taux de rendement sur les contributions (1,75%), table de mortalité de la conversion (XR-5), taux d'actualisation de la conversion (1,75%).*

Au cours de l'actuelle législature, le gouvernement a beaucoup travaillé à la préparation de l'après nucléaire.

Le MR a développé les parcs éoliens offshore tout en réduisant drastiquement le soutien financier au secteur à charge du consommateur. Sous cette législature, le MR a lancé un chantier qui permettra à la Belgique de disposer en 2020, d'une capacité de 2.200 MW et, pour 2030, de 4.000 MW, soit une quantité d'énergie équivalente à celle produite par 4 centrales nucléaires. Le secteur éolien offshore étant arrivé à maturité technique et économique comme cela a aussi été le cas dans les pays voisins, le soutien à ce secteur à charge des consommateurs a baissé de manière substantielle, se conformant ainsi à l'accord du gouvernement qui annonçait cette diminution. Au terme d'une longue négociation le niveau de soutien pour les trois parcs offshore qui seront terminés d'ici 2030 a été divisé par deux et permet de réaliser une économie de 5 milliards € par rapport au mécanisme existant du temps du précédent gouvernement. Après 2021, un nouveau mécanisme d'appel d'offres pour la seconde zone d'éoliennes offshore en Mer du Nord à construire d'ici 2030, permettra par une mise en concurrence des promoteurs d'obtenir le soutien le plus faible possible, idéalement proche de zéro. La mise en oeuvre de cette nouvelle politique permettra de poursuivre le développement significatif de l'énergie renouvelable dans le respect de la réglementation environnementale et des règles européennes afin d'obtenir le meilleur prix pour les entreprises et les ménages.

Le MR a mis en place le cadre légal pour la plate-forme de raccordement des parcs éoliens en mer du Nord (M.O.G.). Suite à une loi fédérale adoptée en 2016, le gestionnaire du réseau de transport Elia a pris, en avril 2017, la décision formelle d'investissement en vue de la réalisation du MOG (Modular Offshore Grid) qui est le système de raccordement pour les parcs d'éoliennes en mer du Nord. Le MOG offre la possibilité d'une construction progressive et modulaire de l'infrastructure et permet à Elia de se positionner en mer du Nord, au carrefour des productions éoliennes des pays voisins, avec une structure évolutive. Il permet également le raccordement d'autres parcs éoliens offshore, l'accès à d'autres types d'énergie, notamment l'énergie houlomotrice ainsi que la liaison à d'autres plateformes notamment dans le cadre du projet North Sea Countries Offshore Grid Initiative (NSCOGI) des Etats membres de l'Union européenne autour de la Mer du Nord.

L'Allemagne est un partenaire important, voire le partenaire numéro un de la Belgique au niveau commercial. L'Allemagne a choisi de fermer son parc nucléaire et a augmenté sa puissance éolienne et rouvert ses centrales à charbon. Il s'agit d'un choix politique. De nombreuses interconnexions réseau entre la Belgique et l'Allemagne ont été prévues. La boucle de l'est par exemple. Il est important de maintenir un dialogue franc et constructif avec notre partenaire allemand sur la question de la transition énergétique. C'est ce que nous ferons tout en respectant les choix souverains de chaque pays.

Durant cette législature, le gouvernement fédéral a confirmé la sortie du nucléaire en 2025 et soutenu le développement de l'éolien offshore, qui produira en 2030 l'équivalent de quatre centrales nucléaires. Le Pacte National pour les Investissements stratégiques prévoit 120 milliards d'euros pour accélérer la transition énergétique à travers plusieurs axes : énergie, mobilité, transition numérique...

En matière de **mobilité**, le gouvernement fédéral a mis en place le Cash for Car et le budget mobilité et a permis l'octroi d'1 milliard d'€ pour la finalisation du RER, le développement de l'offre S et la réouverture de certaines gares et points d'arrêt à Bruxelles .

Le plan d'investissements dans le ferroviaire est de 4,3 milliards € en 5 ans dont 1,3 milliard pour l'achat de 445 nouvelles voitures de train et les infrastructures d'accueil : gares, rehaussement des quais, 10.000 nouvelles places de parking voitures et 50.000 vélos, équipements de production d'énergie renouvelable à la SNCB et chez Infrabel.

En Wallonie, le gouvernement a réformé le mécanisme des certificats verts et renforcé le photovoltaïque résidentiel qui fonctionne désormais sans subsides. Le Plan wallon d'Investissements prévoit également de faire émerger une véritable filière du recyclage du plastique. Le Plan wallon des

*1 Calcul effectué sur base des paramètres suivants : indexation annuelle de la rémunération (1,5%), taux de rendement sur les contributions (1,75%), table de mortalité de la conversion (XR-5), taux d'actualisation de la conversion (1,75%).*

déchets va pleinement encourager l'économie circulaire. Citons également le cadre pour la mise en place des compteurs intelligents et le soutien à l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou ceux circulant au LPG.

Fort de ce bilan, nous voulons poursuivre le travail et développer les axes suivants afin de parvenir à une société bas carbone.

Afin de lutter contre les émissions de CO<sup>2</sup>, le MR entend respecter les engagements internationaux que nous avons pris en la matière. L'objectif climatique européen est de limiter à 2°C l'augmentation de la température de la planète par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle.

Le cadre Européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 fixe trois grands objectifs. Deux directives européennes, adoptées début décembre 2018, renforcent encore ces objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 % (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % ;
- Améliorer l'efficacité énergétique de 32,5 %.

Au niveau régional, le MR s'est montré particulièrement proactif en la matière :

- Le 14 décembre 2017, le gouvernement wallon a adopté le Pacte Energétique, définissant ainsi un cadre pour la transition énergétique menant à une société bas-carbone en 2050 ;
- Le 19 juillet 2018, le gouvernement wallon adoptait le Plan Wallon Energie Climat 2030, comme contribution wallonne au Plan National Energie Climat. La Wallonie dispose donc d'une vision et d'un plan d'action très concret afin de décarboner notre économie et notre consommation ;
- Le 28 septembre 2017 Parlement wallon adoptait, via une résolution, une feuille de route qui constitue la base des actions qui ont été menées jusqu'à présent et qui doivent être menées dans les prochaines années.

Le Pacte énergétique et le Plan National Energie Climat forment un cadre pour la transition énergétique à l'horizon 2050 et un plan stratégique pour réduire nos émissions d'ici 2030. Ils sont en parfaite concordance avec la feuille de route du Parlement évoquée ci-dessus.